

**RETRAIT OU TRANSFERT D'UN RÉGIME IMMOBILISÉ SOUS RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE EN RAISON DE DIFFICULTÉS FINANCIÈRES, D'UN SOLDE MINIME OU DU DÉBLOCAGE UNIQUE DE 50 % DES FONDS**

**INSTRUCTIONS AU SUJET DE L'ÉPOUX OU DU CONJOINT DE FAIT**

Si le titulaire du régime a un époux ou un conjoint de fait au moment où il fait sa demande, l'époux ou le conjoint de fait doit signifier son consentement en remplissant et en signant la *Formule 2* du gouvernement fédéral, *Attestation(s) concernant l'époux ou le conjoint de fait*. En signant cette formule, l'époux ou le conjoint de fait atteste qu'il renonce à son droit, en vertu du *Règlement sur les normes de prestation de pension*, au solde du compte REER immobilisé, FRV, REIR ou FRVR du titulaire, au décès de ce dernier.

Si vous êtes l'époux ou le conjoint de fait du titulaire du REER immobilisé, FRV, REIR ou FRVR sous réglementation fédérale indiqué dans la *Formule 2* ci-jointe et si l'on vous demande de consentir à cette demande de retrait ou de transfert du REER immobilisé, FRV, REIR ou FRVR, vous devriez vous renseigner auprès d'un avocat sur vos droits et sur les conséquences juridiques de la signature de l'attestation ci-dessous. **Vous n'êtes pas obligé de signer cette attestation.**

Si vous souhaitez donner votre consentement et si vous estimez que l'attestation décrit bien votre situation, veuillez signer et dater celle-ci en présence d'un notaire public, d'un commissaire ou d'une autre personne autorisée à prendre des déclarations sous serment, qui doit également apposer sa signature.

Si le titulaire du régime n'a pas d'époux ou de conjoint de fait au moment de sa demande, il doit l'indiquer dans la *Formule 2*.

L'attestation n'est pas valide aux fins de la demande du titulaire du régime si elle est datée plus de 60 jours après la date de sa réception par l'institution financière qui administre le régime.

**FORMULE 2  
AFFIRMATION(S) CONCERNANT L'ÉPOUX OU LE CONJOINT DE FAIT**

1. **Destinataire** : BMO Ligne d'action

2. **Régimes immobilisés sous réglementation fédérale** : (*Veillez indiquer tout régime enregistré d'épargne-retraite immobilisé, fonds de revenu viager, régime d'épargne immobilisé restreint ou fonds de revenu viager restreint que vous détenez auprès de l'institution financière ci-dessus et duquel vous avez l'intention de retirer ou de transférer des fonds.*)

**Numéro de compte**                      **Type de régime (REER immobilisé, FRV, REIR, FRVR)**

(a) \_\_\_\_\_

(b) \_\_\_\_\_

(c) \_\_\_\_\_

3. **Attestation du demandeur (titulaire du régime immobilisé)**

Je soussigné, (*nom du demandeur ou du titulaire du régime*) \_\_\_\_\_,  
demeurant au (*adresse du demandeur ou du titulaire du régime*) \_\_\_\_\_,  
à \_\_\_\_\_, dans la province de \_\_\_\_\_, atteste ce qui suit :

Je détiens le ou les régimes immobilisés sous réglementation fédérale indiqués à l'article 2. J'ai l'intention de retirer ou de transférer \_\_\_\_\_ \$ de ces régimes. À la date à laquelle je signe la présente attestation (*cochez une seule affirmation*) :

Je n'ai pas d'époux ou de conjoint de fait, au sens de l'article 2 de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*.

J'ai un époux ou un conjoint de fait, au sens de l'article 2 de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, et il consent à ce que je retire des fonds du ou des régimes immobilisés indiqués à l'article 2. (*Si vous cochez cette affirmation, votre époux ou conjoint de fait devra remplir la section 6 ci-dessous, «Attestation de l'époux ou du conjoint de fait».*)

#### 4. Déclarations (du demandeur ou du titulaire du régime)

Je comprends que, lorsque des fonds sont retirés ou transférés de régimes immobilisés sous réglementation fédérale, ils pourraient ne plus jouir de la protection contre les créanciers prévue par la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* et par le *Règlement de 1985 sur les normes de prestation de pension*.

Je comprends que, lorsque des fonds sont retirés ou transférés de régimes immobilisés sous réglementation fédérale, ils pourraient être imposables en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* ou de toute autre loi applicable.

Je comprends qu'il me faudra peut-être consulter un spécialiste pour connaître les conséquences financières et juridiques du retrait ou du transfert.

#### 5. Signatures

Déclaré sous serment devant moi, le \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_, dans la province de \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Signature du demandeur (titulaire du régime immobilisé)

\_\_\_\_\_  
Signature d'un notaire public, d'un commissaire ou d'une personne autorisée à prendre des déclarations sous serment

(autre qu'un employé de BMO Groupe financier)

Inclure le sceau ou le numéro d'enregistrement du notaire (au Québec) ou du notaire public, du commissaire ou de la personne autorisée à prendre des déclarations sous serment.

#### 6. Attestation de l'époux ou du conjoint de fait

Je soussigné, (*nom*) \_\_\_\_\_, demeurant au (*adresse*) \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_, dans la province de \_\_\_\_\_, atteste ce qui suit :

Je suis l'époux ou le conjoint de fait du titulaire des régimes immobilisés indiqués à l'article 2 :

Je comprends :

(a) que le demandeur a l'intention de retirer ou de transférer des fonds des régimes immobilisés sous réglementation fédérale indiqués à l'article 2, ce qu'il ne peut faire sans mon consentement selon la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*;

(b) que, tant que les fonds demeurent dans ces régimes immobilisés sous réglementation fédérale, je peux avoir droit à une part de ces fonds dans l'éventualité d'une rupture de notre union ou du décès du titulaire;

(c) que, si des fonds sont retirés ou transférés de ces régimes immobilisés sous réglementation fédérale, il se pourrait que je perde mes droits à la portion des fonds retirés ou transférés qui me serait revenue;

(d) que, si des fonds sont retirés ou transférés de régimes immobilisés sous réglementation fédérale, ils pourraient ne plus jouir de la protection contre les créanciers prévue par la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* et par le *Règlement de 1985 sur les normes de prestation de pension*;

(e) que, si des fonds sont retirés ou transférés de régimes immobilisés sous réglementation fédérale, ils pourraient être imposables en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* ou de toute autre loi applicable;

(f) qu'il me faudra peut-être consulter un spécialiste pour connaître les conséquences financières et juridiques du retrait ou du transfert.

## 7. Consentement de l'époux ou du conjoint de fait

Je consens au retrait ou au transfert indiqué à l'article 3.

## 8. Signatures

Attesté sous serment, le \_\_\_\_\_ 20\_\_ à \_\_\_\_\_, dans la province de \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Signature de l'époux ou du conjoint de fait

\_\_\_\_\_  
Signature d'un notaire public, d'un commissaire ou d'une personne autorisée à prendre des déclarations sous serment

(autre qu'un employé de BMO Groupe financier)

Inclure le sceau ou le numéro d'enregistrement du notaire (au Québec) ou du notaire public, du commissaire ou de la personne autorisée à prendre des déclarations sous serment.